



## **CAHIER DES CHARGES RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE EVENEMENTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PREPARATION DU TCHAD.**

**AAO No. 01/Readiness-TCD/UFC/CSE\_Sénégal/2017**

Au cours des dernières décennies, les zones climatiques saharienne et sahélienne du Tchad ont progressé vers le Sud de 150 km. Il en a résulté une réduction des surfaces agricoles et pastorales provoquant le déplacement des éleveurs et agriculteurs vers des zones plus propices à leurs activités, et renforçant de manière générale les inégalités et les discriminations des populations. De même, le Lac Tchad est passé d'une superficie de 25 000 km<sup>2</sup> en 1960 à 2 500 km<sup>2</sup> aujourd'hui. Cette diminution réduit considérablement les productions agricoles et halieutiques, et force l'immigration des habitants vers les terres plus humides.

Avec l'exploitation du pétrole, les exportations des produits agropastoraux ont perdu du terrain au profit du pétrole qui représentait en 2010, 88% des exportations contre 6% pour le bétail, 2% pour la fibre de coton et 4% pour les autres produits. L'état du parc de production, exclusivement thermique, de la Société Nationale d'Electricité (SNE) explique le coût de production élevé de l'électricité qui constitue un frein à la compétitivité de l'économie tchadienne, en particulier pour les activités commerciales et industrielles.

Un programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) a été publié en février 2009. Toutefois, les moyens pour sa mise en œuvre font défaut. De façon générale, la République du Tchad ne dispose pas actuellement de moyens institutionnels et technique suffisants pour pouvoir pleinement recourir aux mécanismes financiers de la CCNUCC pour mettre en œuvre des projets et mesures d'adaptation et d'atténuation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action climat, le Tchad mise entre autres sur les ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC),

Pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement comme le Tchad en vue de créer les conditions leur permettant de tirer le plus grand bénéfice des opportunités de financements qu'il leur offre, le FVC a mis en place un ambitieux programme de préparation à travers lequel ces pays peuvent accéder jusqu'à un million de dollars par an. Ce programme comporte quatre domaines d'activités que sont:

- (1) Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du Point Focal (PF)
- (2) Elaboration d'un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC
- (3) Accréditation d'entités de mise en œuvre
- (4) Formulation de plans nationaux d'adaptation et / ou d'autres processus de planification de l'adaptation

A travers son Point Focal pour le FVC, le Gouvernement tchadien a obtenu l'approbation par le FVC de son premier programme de préparation, avec une subvention de 300 000 dollars américain pour sa mise en œuvre. Ce premier programme porte sur les domaines d'activités (1) et (2) et sera exécuté sur une période d'un an. Il vise à renforcer les capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND), à mettre en place un cadre stratégique pour l'engagement national

auprès du Fonds et à développer un programme pays, se fondant sur les stratégies et les plans nationaux existants. Ce programme permettra ainsi de définir un cadre national cohérent d'intervention sur les changements climatiques et d'identifier les programmes d'atténuation et d'adaptation prioritaires appropriés, leur montage financier, leurs modalités de mise en œuvre avec l'identification des parties prenantes, et l'approche pertinente de suivi d'exécution.

Avec l'aval du FVC, le Point Focal (PF) du Tchad a choisi le Centre de Suivi Ecologique (CSE) comme partenaire de mise en œuvre de ce programme. Le CSE est une entité accréditée du Fonds pour l'Adaptation (FA) et du FVC, ayant déjà l'expérience de la formulation et de la mise en œuvre de projets à grands budgets, liés au climat. A ce titre, les procédures administratives et financières du CSE ont été vérifiées et approuvées par ces mécanismes financiers, ce qui le rend éligible pour jouer le rôle de partenaire de mise en œuvre. Le CSE est ainsi chargé de superviser la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de préparation du Tchad, conformément aux dispositions de l'accord de subvention qu'il a cosigné avec le FVC. Le CSE est responsable, en particulier, des acquisitions et recrutements nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme.

Pour la mise en œuvre des activités, le CSE cherche, pour le compte du PF du Tchad, à s'attacher les services d'une agence événementielle pour l'organisation de séminaires, d'ateliers, de forums régionaux et de réunions. Le présent cahier de charges a été préparé à cet effet.

L'agence sera recrutée pour une période de douze (12) mois, répartie sur toute la durée du programme.

## **ARTICLE I : Objet et définition des besoins**

### **I-1/ Objectif Général**

L'agence événementielle doit gérer, organiser et coordonner l'ensemble des événements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de préparation du Tchad et particulièrement en veillant sur la qualité des services à fournir (hôtellerie, restauration, matériels...).

### **I-2/ Dispositions spécifiques relatives aux lieux de prestations**

L'agence événementielle choisie effectuera les tâches suivantes :

- ✓ identifier et assurer la réservation des lieux d'organisations des événements notamment les hôtels, salles de séminaire ou de réunions ;
- ✓ arranger et s'assurer que toutes les salles de réunions (salle principale et salle de réunion de groupe) sont arrangées selon les spécifications et sont prêtes pour les réunions comme prévu (selon le plan des réunions spécifiées). ;
- ✓ s'assurer que tous les équipements audio-visuels sont disponibles dans toutes les salles comme requis ;
- ✓ orienter et assurer la mise en place des participants ;
- ✓ vérifier les dispositions des sièges et de toutes les installations liées aux réunions ;
- ✓ s'assurer que la maintenance est promptement disponible tel que requis, pour tous les équipements/services et installations dans et autour des salles de réunions ;
- ✓ distribuer aux participants, dès leur arrivée, les kits d'information préparés par l'AND;
- ✓ arranger et gérer l'inscription des participants ;
- ✓ préparer et mettre à jour le registre des participants (avec les contacts appropriés) ;
- ✓ orienter les participants vers les lieux de pause-café et déjeuners ;
- ✓ disposer les chevalets, badges, stylos et blocs notes sur les tables.

### I-3/ Définition des besoins

Les offres doivent porter sur les services listés ci-dessous :

NATURE DE LA PRESTATION	SERVICES	NOMBRE DE PRESTATION	PARTICIPANTS
SEMINAIRE	<b>Hôtel:</b> salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur.	2 séminaires/3 jours chacun	40
	<b>Restauration:</b> 2 pause-café et un buffet déjeuner		
ATELIER	<b>Hôtel:</b> salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur	4 ateliers/1 jour chacun	70
	<b>Restauration:</b> 2 pause-café et un buffet déjeuner		
REUNION	<b>Restauration:</b> 1 pause-café	8	25
	Services de l'agence		

### Article II : Présentation des offres

#### L'offre technique doit obligatoirement comprendre :

1. Tout document attestant de l'existence légale et du statut juridique.
2. Les hôtels et lieux proposés pour l'organisation des événements doivent être de standing différent (joindre les documents présentant ces hôtels, dépliants, etc.).
3. Une explication détaillée de la manière dont l'agence compte s'organiser et mener cette mission (notamment sur le plan logistique et de la mise à disposition du personnel requis pour chaque événement).

#### L'offre financière doit comprendre

La description des services énumérés à l'article I-3 ci-dessus et les bordereaux des prix correspondants à chaque service en francs CFA.

Les offres devront être établies en langue française.

### **Article III : Tolérance**

Le CSE se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la consistance des prestations sans une variation du prix unitaire dans le cadre du bordereau des prix.

### **Article IV : Modalités de sélection**

Les critères de qualification retenus sont les suivants :

1. **Avoir déjà organisé au moins trois (3) événements de même nature dans les trois dernières années (2014, 2015, 2016) ;**
2. **Disposer d'un personnel dédié à chaque événement pour les ateliers et séminaires, et composé au moins (joindre les fiches de renseignement concernant chaque membre) :**
  - d'un superviseur
  - d'hôtesse
  - d'un technicien audiovisuel
3. **Disposer d'une capacité financière d'un montant minimum de 7.000.000 (sept millions) francs CFA attestée par une banque ou une institution financière reconnue.**

Le marché sera attribué au candidat qui a proposé une offre conforme, évaluée la moins disante et qui réunit les critères de qualification mentionnés ci-dessus.

### **Article V : Modalités de paiements**

Chaque prestation donnera lieu à une présentation de devis, et d'une facture définitive pour paiement. L'entreprise doit donc disposer de la capacité à préfinancer chaque activité.

Les paiements se feront au plus tard, 07 jours après la présentation d'une facture définitive certifiée par l'Autorité Nationale Désignée, par virement bancaire sur le compte bancaire fourni par le prestataire à la signature du contrat.

### **Article VI : Instructions aux candidats (IC)**

- 7.1 L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet de la présente invitation est le Programme de préparation financé par le Fonds Vert pour le Climat.
- 7.2 Le Centre de Suivi Ecologique exige des candidats, et des titulaires de ses invitations qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces offres conformément à la Politique de transparence du CSE, disponible sur le site web du CSE ([www.cse.sn](http://www.cse.sn)).
- 7.3 Ne sont pas admises à concourir:
  - les personnes physiques en état de faillite personnelle ;
  - les personnes morales admises au régime de la liquidation des biens;
  - les personnes physiques ou morales en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ;
  - les personnes physiques ou morales frappées d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes publiques résultant d'une

décision du Comité de Règlement des Différends, d'une décision de justice ou d'une disposition législative;

- les personnes physiques candidates et les dirigeants de personnes morales candidates ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée à leurs activités professionnelles ou consistant en des déclarations fausses ou fallacieuses quant aux qualifications exigées d'eux pour l'exécution de l'AAO ;
- les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit aux déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale, ou n'ont pas effectué le paiement des impôts, taxes et cotisations exigibles à cette date.

### **Article VII : Conditions à remplir pour prendre part à la consultation**

Les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application des dispositions ci-dessus. Les candidats peuvent être des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf spécification contraire dans les appels d'offres, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que le CSE peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction du CSE qu'ils continuent d'être admis à concourir.